institut international des droits de l'Homme et de la paix

Retour sur… le 5e Forum mondial de l'UNESCO contre le racisme et les discriminations : Jeunesse, villes et responsabilité collective dans la lutte contre le racisme

La Haye, 28, 29-30 octobre 2026

Par Fiona Schnell, Directrice générale de l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix

Comment passer de la prise de conscience à des changements tangibles ? Cette question a traversé le 5e Forum mondial contre le racisme et les discriminations. Réuni à La Haye les 29 et 30 octobre 2026 sous le thème « From Commitment to Accountability: Change the System, Change the Future », le Forum invite à franchir une étape décisive : ne pas s'arrêter à l'affirmation des principes, mais interroger les politiques mises en œuvre, les moyens mobilisés, les responsabilités engagées et les résultats obtenus.

Contexte

L'Institut international des droits de l'Homme et de la paix et la Chaire UNESCO « Mémoire et avenir de la paix » étaient présents pour rendre compte des échanges tenus au cours du Forum et qui ont mis en perspective plusieurs enjeux étroitement liés : la persistance des discriminations structurelles, le rôle des villes dans la construction de réponses concrètes, la participation effective des jeunes, la nécessité de mieux documenter les inégalités et la place de la mémoire et de la justice réparatrice dans les processus de transformation sociale.

À cette occasion, Fiona Schnell, Directrice générale de l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix, a été invité à réaliser l'atelier « Youth City Engagement in the Global Anti-Racism Movement », au sein de la masterclass UNESCO « From Awareness to Action », organisée en amont du Forum. Cet atelier s'est intéressé à la capacité des jeunes à agir véritablement dans leurs villes, dans leur quotidien, auprès de leur communauté afin de contribuer au mouvement mondial contre le racisme.

Dans son ensemble, le Forum aura mis en évidence le fait que seule une meilleure documentation des impacts pourra provoquer une transformation durable en faveur des droits. Les données ne constituent pas un sujet technique parmi d'autres. Elles sont une condition essentielle de la reconnaissance des discriminations, de la décision publique, de la responsabilité institutionnelle et, dans certains contextes, de la réparation des préjudices. Pour l'Institut et la Chaire UNESCO « Mémoire et avenir de la paix », ces réflexions font écho à une conviction que la lutte contre le racisme doit articuler connaissance, éducation, reconnaissance et action, afin de contribuer à des sociétés plus justes et à une paix durable.

I. Les villes, une échelle où l'égalité se vérifie

Les villes constituent un échelon décisif de la lutte contre les discriminations. L'échelle locale est un déterminant de l'accès au logement, à l'éducation, à l'emploi, aux services publics, à la culture ou aux espaces de participation. Les personnes y rencontrent ou même contournent les obstacles institutionnels. Si le racisme et les discriminations relèvent de mécanismes qui traversent l'ensemble de la société, les villes disposent de leviers concrets pour agir que sont les politiques d'accueil, l'accès aux services, la prévention, l'éducation, le soutien aux associations, l'aménagement des espaces publics ou la participation citoyenne. Cette responsabilité s'inscrit aussi dans le droit. La *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* engage les États à conduire une politique visant à éliminer la discrimination raciale et à veiller à ce que les autorités et institutions publiques se conforment à cette obligation. Elle prévoit également d'examiner les politiques susceptibles de créer ou de perpétuer des discriminations.[1]

La lutte contre le racisme ne relève donc pas uniquement de la sensibilisation individuelle. Elle suppose également d'interroger les règles, les procédures administratives, les pratiques professionnelles, les critères de recrutement et les mécanismes de recours. Les échanges autour de l'engagement des villes invitent à privilégier des approches transversales, associant collectivités, associations, établissements scolaires, chercheurs et habitants. Les réseaux internationaux de villes peuvent, à cet égard, favoriser le partage d'expériences, la comparaison des méthodes et la diffusion de pratiques pertinentes. Les actions locales peuvent, en effet, être étendues à plus grande échelle grâce à des plateformes telles que la *Coalition internationale des villes inclusives et durables* de l'UNESCO.

Cependant, une politique locale ambitieuse doit aussi veiller à inclure le plus grand nombre à sa conception et aux bénéficies réel de ses effets, comme l'ont appelé de leur vœux Debbie Weekes-Bernard, adjointe au maire de Londres chargée des communautés et de la justice sociale et Stefanie Jansen, adjointe au maire de Heidelberg. A ce titre, une consultation ponctuelle ne suffit pas lorsque les décisions sont déjà prises. L'enjeu est de faire de la participation un véritable levier d'influence et de transformation.

II. De la jeunesse consultée à la jeunesse décisionnaire

Dans sa Masterclass consacrée à l'engagement des jeunes dans le mouvement mondial contre le racisme, Fiona Schnell, Directrice de l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix a souligné un enjeu démocratique fondamental : quelle place les jeunes occupent-ils réellement dans les réponses apportées aux discriminations ?

Leur engagement est souvent sollicité pour témoigner, relayer des messages ou participer à des campagnes de sensibilisation. Pourtant, cette mobilisation ne garantit pas qu'ils disposent d'une

[1] Nations Unies, Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, 1965, notamment l'article 2.
https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?chapter=4&clang=_en&mtdsg_no=IV-2&src=TREATY

influence sur les décisions, les priorités politiques, les budgets ou l'évaluation des actions.[2] Passer de la consultation à une participation effective suppose des conditions concrètes : des espaces réguliers de dialogue, des informations accessibles, des moyens adaptés, une diversité des profils représentés et un retour explicite sur les propositions formulées.[3]

Cela implique également de ne pas considérer « la jeunesse » comme un ensemble homogène. Les expériences varient selon les trajectoires sociales, le genre, l'origine, le handicap, la langue, le statut administratif ou le territoire de résidence. Certaines personnes peuvent rencontrer plusieurs formes d'exclusion simultanément. L'approche intersectionnelle, notamment théorisée et présenté à cette occasion par Kimberlé Crenshaw, permet de comprendre comment différentes formes de discrimination se combinent et comment certaines expériences restent invisibles lorsque les politiques publiques traitent les inégalités séparément.[4]

Cette approche invite à repenser les modalités de participation : qui est présent autour de la table ? Qui ne l'est pas ? Quels obstacles limitent l'accès aux espaces de décision ? Comment s'assurer que les initiatives ne reproduisent pas les inégalités qu'elles prétendent combattre ? Des conseils de jeunes dotés d'un mandat précis, des budgets participatifs, des groupes de travail coanimés ou des démarches de recherche participative peuvent contribuer à cette ambition. À condition toutefois que les responsabilités, les moyens et les suites données aux propositions soient clairement définis, éléments particulièrement interrogés à l'occasion de cette Masterclass.

Les jeunes peuvent également jouer un rôle dans la documentation des discriminations, à travers des enquêtes participatives, des cartographies des obstacles ou des projets de mémoire. Ces démarches doivent être accompagnées et sécurisées : il ne saurait leur revenir de porter seuls la charge de démontrer les injustices qu'ils rencontrent.[5] Une jeunesse véritablement engagée n'est pas seulement une jeunesse que l'on écoute, mais une jeunesse qui peut contribuer à décider et à transformer.

III. Les données : documenter pour comprendre, rendre visible et tenir responsable

L'un des enjeux majeurs mis en avant par le Forum concerne la place des données dans la lutte contre le racisme et les discriminations. Cette dimension mérite une attention particulière : elle constitue un point de rencontre entre recherche, politiques publiques, responsabilité institutionnelle et justice réparatrice.

Les discriminations ne se manifestent pas toujours sous la forme d'un acte explicite ou d'une intention hostile. Elles peuvent se loger dans des procédures, des critères apparemment neutres, des pratiques professionnelles, des arbitrages budgétaires ou des systèmes numériques. Des expériences

[2] Roger Hart, « Children's Participation: From Tokenism to Citizenship », UNICEF Innocenti, 1992.
[3] Laura Lundy, « "Voice" is not enough: conceptualising Article 12 of the United Nations Convention on the Rights of the Child », British Educational Research Journal, 2007.
[4] Kimberlé Crenshaw, « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics », University of Chicago Legal Forum, 1989.
[5] Sherry R. Arnstein, « A Ladder of Citizen Participation », JAIP, Vol. 35, No. 4, July 1969, pp. 216-224.

répétées d'exclusion, lorsqu'elles sont prises isolément, risquent de rester interprétées comme des situations individuelles. La documentation permet de rechercher les régularités, les écarts de traitement et les mécanismes structurels.

Le *Global Outlook on Racism and Discrimination* de l'UNESCO contribue à cette réflexion sur les connaissances disponibles et les angles morts de la documentation. Son analyse de plus de 600 000 articles en ligne publiés entre janvier 2021 et mai 2024 permet d'examiner différentes manifestations du racisme et des discriminations.[6] Ce corpus ne constitue cependant pas une mesure exhaustive de leur prévalence : la visibilité médiatique et numérique ne saurait être confondue avec la fréquence réelle des discriminations dans la population.

Cette distinction est essentielle. Toute donnée renseigne une réalité, mais aussi les limites de la méthode qui la produit. À l'échelle des territoires, documenter suppose de croiser différentes sources : données administratives pertinentes, signalements, enquêtes sur les expériences vécues, entretiens, travaux universitaires, observations des associations et analyses des politiques publiques. Les signalements, par exemple, ne permettent pas à eux seuls de mesurer l'ampleur des discriminations. Leur nombre dépend également de la connaissance des recours, de la confiance dans les institutions, de l'accessibilité des dispositifs et de la crainte de représailles. Une baisse des plaintes ne signifie donc pas nécessairement une amélioration de la situation.

La qualité de la documentation dépend aussi de la capacité à rendre visibles les situations qui disparaissent dans les moyennes. Une approche intersectionnelle invite à interroger les effets conjoints du racisme, du genre, de la précarité, du handicap, de la langue ou du statut administratif. Il ne s'agit pas de multiplier mécaniquement les catégories, mais d'identifier les expériences que les indicateurs habituels ne permettent pas de comprendre. Le développement d'outils communs, de cadres de mesure et de méthodes rigoureuses constitue ainsi un enjeu important pour permettre aux chercheurs, aux institutions et aux acteurs de terrain de mieux documenter les discriminations et de comparer les situations, tout en respectant les contextes locaux.

Des données pour rendre les institutions responsables

Le passage des engagements à la responsabilité suppose un déplacement du regard : ne pas se limiter à rechercher les comportements individuels répréhensibles, mais examiner également la conception et le fonctionnement des institutions. Une procédure peut produire des effets discriminatoires sans avoir été conçue dans cette intention. Les règles d'accès à un service, les modalités de recrutement, les critères d'orientation, les dispositifs d'accueil ou les outils algorithmiques méritent ainsi d'être évalués à partir de leurs effets concrets.

Les données deviennent utiles à la responsabilité lorsqu'elles sont reliées à des obligations et à des décisions. Cela suppose de pouvoir répondre à plusieurs interrogations, comme de savoir qui est concerné par les inégalités observées ou à quelle étape d'un dispositif se produisent les écarts de

[6] Nations Unies, UNESCO, « Global Outlook on Racism and Discrimination », 2024 : analyse des manifestations contemporaines du racisme et des discriminations, https://www.unesco.org/fr/node/217006

traitement par exemple. Cela oblige également de comprendre les règles, pratiques ou décisions contribuent à ces écarts et les mesures correctives engagées. Enfin, elles engagent une réflexion sur les personnes concernées, leur capacité à faire valoir leurs droits ou plus concrètement l'évaluation des résultats des politiques mises en œuvre.

Les indicateurs peuvent notamment suivre l'accès aux dispositifs, les refus et leurs motifs, les délais de traitement, les suites données aux signalements, la représentation dans les instances de décision ou les expériences rapportées par les usagers. Ils doivent être accompagnés d'une analyse qualitative et d'une interprétation rigoureuse. Un chiffre ne permet pas, à lui seul, d'établir une causalité ou une responsabilité juridique. L'enjeu est de construire une véritable culture de la reddition de comptes vis-à-vis des objectifs explicites, comme des responsabilités identifiées, de la publication des résultats ou de l'examen des écarts persistants et ajustement des mesures. Cette exigence est d'autant plus importante que la collecte de données ne garantit pas automatiquement le changement. Documenter sans agir peut nourrir la défiance. L'ambition doit être de produire des connaissances qui permettent effectivement de corriger les pratiques et de prévenir la répétition des injustices.

Documenter sans exposer

Cette démarche soulève également des enjeux éthiques et juridiques majeurs. La collecte de données relatives à l'origine ou à d'autres caractéristiques sensibles peut contribuer à identifier des inégalités, mais elle comporte aussi des risques de surveillance, de stigmatisation ou de détournement. La finalité de la collecte, la proportionnalité, la sécurité, la limitation des accès et les garanties contre la réidentification doivent être prises en compte dès la conception des dispositifs. Les méthodes doivent respecter les cadres juridiques applicables, notamment en matière de protection des données. Les catégories utilisées doivent être transparentes, pertinentes et adaptées au contexte. Enfin, les personnes et les communautés concernées doivent pouvoir participer à la définition des questions, discuter les interprétations et accéder aux résultats. La production de connaissances sur les discriminations ne peut être pensée sans celles et ceux dont elle cherche à éclairer les expériences.

Documenter pour reconnaître et réparer : la mémoire au cœur de la justice

Le volet de la justice réparatrice donne à cette réflexion une profondeur historique essentielle. Les injustices liées à l'esclavage, à la colonisation et à d'autres systèmes de domination ont laissé des héritages dont les effets peuvent se prolonger dans les structures économiques, sociales, culturelles et institutionnelles contemporaines. Comprendre ces continuités nécessite de mettre en dialogue archives, recherche historique, témoignages, données socio-économiques et mémoires des communautés.

La documentation joue ici un rôle fondamental. Elle permet d'établir des faits et de rendre visibles des préjudices longtemps ignorés. Cela permet également d'éclairer leurs conséquences et de nourrir les débats sur les formes de reconnaissance et de réparation. Les travaux de l'UNESCO autour de la justice réparatrice s'inscrivent dans cette ambition. Le dialogue consacré à ces questions à La Haye en mars 2026 a notamment présenté les perspectives d'un *Reparatory Justice Toolkit*, destiné à

accompagner les démarches de vérité, de dialogue, de mémoire et d'élaboration de politiques publiques.[7] La justice réparatrice ne se réduit ni à un geste symbolique ni à une réponse uniforme. Selon les contextes, elle peut associer reconnaissance, vérité, accès aux archives, restitutions, réformes institutionnelles, mesures éducatives, garanties de non-répétition ou formes de réparation matérielle. Ces processus exigent une attention particulière aux personnes et aux communautés concernées, à leurs attentes, à la diversité de leurs expériences et à leur place dans les décisions.

Ils nécessitent aussi de distinguer plusieurs niveaux de documentation comme le besoin d'établir les faits historiques, de comprendre les mécanismes de domination, d'identifier les héritages éventuels et d'analyser les inégalités contemporaines. Les liens entre injustices historiques et situations présentes ne peuvent être présumés. Ils doivent être étudiés avec rigueur, en tenant compte des continuités, des ruptures, des contextes et des limites des sources. De même, mesurer le coût économique du racisme peut contribuer à éclairer certaines conséquences des discriminations et à nourrir les politiques publiques. Mais une approche exclusivement économique serait insuffisante : la dignité, les droits, les mémoires, les pertes culturelles et les souffrances ne se résument pas à une valeur monétaire.

La réparation ne peut donc se réduire à une opération de quantification. Les données peuvent l'étayer, mais elles ne déterminent pas seules ce qui est juste. Le Forum aura ainsi posé des questions essentielles de savoir quels préjudices ont été reconnus, quelles responsabilités ont été examinées, les mesures ont été engagées, l'association des personnes concernées tout en réfléchissant à la répétition des injustices et à l'évaluation des effets des réponses apportées. Documenter permet donc de contribuer à rendre la reconnaissance possible quant à la réparation qui demande de traduire cette reconnaissance en responsabilités et en actes. Pour l'Institut et la Chaire UNESCO « Mémoire et avenir de la paix », cette articulation entre mémoire, documentation et action est particulièrement structurante. La mémoire ne constitue pas seulement un travail sur le passé. Elle peut éclairer la compréhension des inégalités présentes, contribuer à la reconnaissance des expériences invisibilisées et nourrir les conditions d'une paix durable.

IV. Éducation, récits et environnements numériques : prévenir les discriminations

Lors du Forum, l'accent a également été mis sur le fait que la lutte contre le racisme se joue aussi dans la manière dont les sociétés racontent leur histoire, transmettent leurs connaissances et organisent leurs espaces de débat. Les mémoires de l'esclavage, de la colonisation, des migrations, des résistances et des luttes pour l'égalité ne constituent pas un détour par le passé. Elles éclairent la formation des hiérarchies, des représentations et des institutions contemporaines. Les travailler exige une rigueur historique, la pluralité des sources, la contextualisation et la reconnaissance des voix longtemps marginalisées. Ces efforts se retrouvent dans le travail de la Chaire. La mémoire contribue à la paix lorsqu'elle ouvre un espace de connaissance, de dialogue et de dignité, plutôt que lorsqu'elle devient un récit figé. L'éducation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté démocratique,

[7] Nations Unies, UNESCO, « From reflection to action: The Third UNESCO Dialogue for Reparatory Justice in The Hague », avril 2026. https://www.unesco.org/en/articles/reflection-action-third-unesco-dialogue-reparatory-justice-hague

comme la met en œuvre l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix, la transmission des mémoires et l'éducation aux médias peuvent contribuer à déconstruire les stéréotypes et à renforcer la capacité d'action citoyenne. Cette ambition doit également intégrer les transformations numériques. La circulation de discours de haine, la désinformation et les campagnes de harcèlement peuvent fragiliser le débat public et exposer particulièrement les jeunes et les personnes ciblées par le racisme. Lors du Forum, la réponse mise en évidence est qu'elle ne peut reposer uniquement sur les comportements individuels. Elle implique la documentation des phénomènes, le soutien aux personnes visées, l'éducation aux médias, la responsabilité des acteurs et la protection des libertés fondamentales. Les environnements numériques ouvrent également la réflexion autour des dynamiques de haine, sans confondre visibilité et représentativité. Mais la conservation des éléments probants reste un défi, tout en protégeant les personnes, éléments mis en évidence par Motaz Azaiza, photojournaliste et lauréat du Prix Liberté 2024, projet mis en œuvre par l'Institut. Ces enjeux rappellent l'importance d'une approche fondée sur les droits de l'Homme, capable de combattre les discriminations tout en protégeant la liberté d'expression.

V. Perspectives d'action

Suivants les échanges du Forum, l'UNESCO invite à considérer la lutte contre le racisme comme un travail de transformation de long terme, qui doit associer la connaissance avec l'action publique, l'engagement citoyen et la responsabilité. Plusieurs pistes peuvent contribuer à prolonger ces réflexions.

Pour les collectivités et les institutions :

- Construire des diagnostics territoriaux partagés, associant recherche, données pertinentes, témoignages et savoirs associatifs.
- Examiner les effets des politiques et procédures publiques, au-delà des seules intentions ou des comportements individuels.
- Définir des objectifs, des indicateurs, des échéances et des responsabilités clairement identifiées.
- Publier régulièrement les résultats, les difficultés rencontrées et les mesures correctives engagées.
- Renforcer les mécanismes d'information, de signalement, de recours et d'accompagnement des personnes concernées.

Pour la participation citoyenne et la jeunesse :

- Donner aux jeunes une place effective dans la définition des priorités et l'évaluation des politiques.
- Développer des démarches de recherche participative, dans des conditions éthiques et sécurisées.
- Associer les personnes concernées à la production et à l'interprétation des connaissances.
- Favoriser les coopérations entre associations, collectivités, établissements éducatifs et chercheurs.

Pour la mémoire, l'éducation et la justice réparatrice :

- Faciliter l'accès aux archives et aux ressources historiques.
- Soutenir les projets de transmission et de valorisation des mémoires.
- Développer des démarches pédagogiques articulant histoire, droits humains et citoyenneté.
- Documenter les préjudices et les héritages avec rigueur, sans simplification causale.
- Contribuer à des espaces de dialogue sur la reconnaissance, les responsabilités et les formes de réparation.

Ces pistes ne constituent pas une feuille de route universelle. Leur pertinence dépend des contextes, des ressources et des cadres juridiques. Elles traduisent néanmoins un principe commun que de produire des connaissances qui servent les droits, éclairent les décisions et donnent aux personnes concernées une prise réelle sur les transformations.

Faire de la paix une expérience d'égalité

Le 5e Forum mondial de l'UNESCO contre le racisme et les discriminations a replacé au cœur du débat une exigence décisive : passer des engagements à la responsabilité. Les discussions sur l'engagement des jeunes dans les villes, les inégalités structurelles, la documentation, les données et la justice réparatrice convergent vers un même impératif : comprendre les discriminations, rendre visibles leurs mécanismes, identifier les responsabilités et évaluer les effets des réponses apportées. Les données ne sont pas une fin en soi. Elles constituent un outil de connaissance et de justice à condition d'être fiables, contextualisées, éthiques et discutées avec les personnes concernées. La documentation ne remplace pas la volonté politique. Elle permet de l'éclairer, de l'orienter et de lui demander des comptes.

Pour l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix et la Chaire UNESCO « Mémoire et avenir de la paix », ces échanges confortent une conviction : la paix ne se résume pas à l'absence de conflit. Elle suppose la dignité, la reconnaissance, l'égalité des droits et la possibilité effective de participer à la vie commune. Relier la mémoire, la recherche, l'éducation et l'engagement citoyen permet de contribuer à ce que les injustices soient reconnues, que les institutions se transforment et que les engagements deviennent des changements observables.